

- NOTE AUX RÉDACTIONS -

[INFO TRAVAUX]

TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

Dans le cadre de son programme d'amélioration des routes départementales, le Département effectuera, **à compter du 28 mai 2020 et pour une durée d'un mois**, des travaux de réparations ponctuelles de la chaussée avant l'application d'un coulis sur les sections suivantes :

- RD 161 à Hondeghem, Rue de Caëstre et rue de Staple,
- RD 238 à Wallon-Cappel, du carrefour RD 138/RD238 jusqu'à la sortie d'agglomération de Wallon-Cappel,
- RD 642 à Hazebrouck, du giratoire du magasin Carrefour au giratoire du Bowling,
- RD 943b à Boëseghem, rue d'Aire,
- RD 18 à Le Doulieu, rue Louf (de l'intersection avec la voie communale rue des longs champs jusqu'à l'intersection avec la RD38, rue du calvaire),
- RD 23 à Vieux-Berquin, rue de Bailleul, (de l'intersection avec la RD947 route d'Estaires jusqu'à la sortie d'agglomération),
- RD 122 à Merville route de la Gorgue, (de l'intersection avec la rue du Dr Rousseau jusqu'à la sortie d'agglomération),
- RD 947 Eecke route de Caëstre, en agglomération.

Ces travaux sont réalisés sous alternat de circulation.

- RD 37A à Steenvoorde, avenue des cygnes (de l'intersection avec la RD948 rue de Cassel jusqu'à la RD37 route d'Hazebrouck).

Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via la RD37 route d'Hazebrouck, RD948 rue de Godewaersvelde, rue de Poperinghe, rue de Cassel dans un sens et RD948 rue de Cassel, RD947 rue Carnot, RD37 route d'Hazebrouck dans l'autre sens.

Ces travaux seront réalisés sous réserve de conditions climatiques favorables et de l'évolution de la situation sanitaire. Chaque chantier durera entre 1 à 2 jours.

Montant des travaux : 315 026 Euros entièrement financés par le Département

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.